REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0291

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique de soutien à l'insertion professionnelle - Réalisation d'un observatoire d'agglomération sur les clauses d'insertion - Attribution de subventions aux associations Uni-est et Sud-Ouest Emploi et à l'Université Lumière Lyon 2

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guilland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014

Délibération n° 2014-0291

commission principale :	développement économique
objet :	**Politique de soutien à l'insertion professionnelle - Réalisation d'un observatoire d'agglomération sur les clauses d'insertion - Attribution de subventions aux associations Uni-est et Sud-Ouest Emploi et à l'Université Lumière Lyon 2**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'objet de ce rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil la participation financière 2014 de la Communauté urbaine de Lyon pour les actions liées aux clauses d'insertion, confiées aux associations Sud-Ouest Emploi et Uni-Est porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération lyonnaise et à l'Université Lumière Lyon 2 sur les thèmes de :

- la poursuite de la réalisation de l'observatoire d'agglomération des clauses d'insertion dans les marchés publics,
- l'analyse de l'impact des clauses dans les marchés publics,
- la cellule emploi-insertion dédiée à l'opération du Grand stade.

1° - Poursuite de la réalisation de l'observatoire d'agglomération des clauses d'insertion

Avec l'appui de l'Etat et de la Communauté urbaine, l'association Sud-Ouest Emploi pilote la réalisation d'un observatoire d'agglomération sur l'usage des clauses d'insertion par les principaux donneurs d'ordres de l'agglomération.

Cet observatoire permet de donner de la visibilité aux résultats produits par la mise en œuvre des clauses d'insertion et fournit les bases d'une évaluation de son impact pour les donneurs d'ordres de l'agglomération (bailleurs sociaux, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, Communes, etc.).

Il est produit à partir des données recueillies par les associations porteuses de PLIE sur les territoires. Le rôle de ces associations est d'apporter une expertise sur les opportunités offertes par la commande publique pour prendre en compte la problématique de l'insertion professionnelle et faire le lien avec les demandeurs d'emploi du territoire en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs de l'emploi (mission locale, pôle emploi, structure d'insertion par l'activité économique -SIAE-, etc.).

L'observatoire constitue donc à la fois un outil de suivi quantitatif, qui permet de mesurer l'évolution du volume des heures produites par les donneurs d'ordres de l'agglomération mais aussi qualitatif en donnant à voir la typologie des bénéficiaires de ces contrats de clauses.

Il a également une valeur stratégique pour l'association Sud-Ouest Emploi, dans la promotion et la bonne utilisation des clauses d'insertion auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre de l'agglomération.

L'observatoire est alimenté par les PLIE de l'agglomération. L'association Uni-Est est en charge de recueillir, de manière exhaustive, sur les 15 communes de l'est et du sud-ouest lyonnais, les données des maîtres d'ouvrage. L'association Sud-Ouest Emploi consolide l'ensemble des données provenant des donneurs d'ordres publics afin de les intégrer à l'observatoire d'agglomération.

Bilan 2013

Sur l'année 2013, la clause d'insertion a généré 1 299 contrats de travail qui ont bénéficié à près de 1 180 personnes, ce qui représente près de 460 000 heures travaillées en léger replis par rapport à 2012. Depuis 2005, ce sont ainsi près de 2,8 millions d'heures d'insertion et 6 371 contrats de travail qui ont été produits grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le profil du public est le suivant :

- 83 % ont un niveau BEP/CAP ou inférieur,
- 58 % sont demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée ou bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- 48 % habitent dans un quartier relevant de la géographie prioritaire,
- 39 % ont moins de 26 ans.

En 2013, sur le territoire de l'agglomération, il est à noter que le taux de sorties en emploi à l'issue de la période de travail se maintient à 31 % contre 23 % en 2011 et seulement 18 % en 2010.

Pour la Communauté urbaine, des clauses d'insertion ont été mises en œuvre sur 182 marchés en 2013 (146 en 2012), générant 515 contrats de travail (293 en 2012) et près de 190 400 heures d'insertion (243 000 heures en 2012). Les sorties en emploi atteignent un taux record de 44 % ; elles n'étaient que de 27 % en 2011.

Programme d'actions et financements 2014

Par la mise en place d'une nouvelle base informatique, l'objectif est de fiabiliser et de gagner en efficacité sur la remontée des informations liées aux clauses d'insertion dans les marchés passés par la Communauté urbaine. Cet outil devra permettre également aux services de la Communauté urbaine une consultation en temps réel des données insertion de leurs marchés.

D'autre part, l'association Sud-Ouest Emploi s'engage à :

- envoyer à la fin de chaque semestre échu le tableau de bord de résultats d'agglomération aux partenaires financiers,

- intégrer à l'observatoire des données issues des opérations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et à extraire ces résultats afin de renseigner l'ANRU et les autres partenaires,

- produire un observatoire annuel sur les marchés d'agglomération,

- rechercher l'exhaustivité des informations auprès des donneurs d'ordre.

La participation de la Communauté urbaine au profit de l'association Sud-Ouest Emploi serait de 10 000 € pour un budget estimé à 34 000 € et de 7 235 € au profit de l'association Uni-Est pour un budget estimé à 28 925 €, soit le même montant qu'en 2013.

2° - Analyse de l'impact de la clause d'insertion dans les marchés publics

Outre la poursuite de la réalisation de l'observatoire, un partenariat associant l'association Sud-Ouest Emploi, la filière économétrie de l'Université Lumière Lyon 2 et la Communauté urbaine, vise à alimenter cette publication en information stratégique pour mieux identifier les conditions de réussite des clauses d'insertion.

L'objectif est de mesurer les effets des contrats de clauses à plus long terme dans le parcours d'insertion des bénéficiaires. L'outil se veut complémentaire à l'observatoire, il doit permettre à l'association Sud-Ouest Emploi d'identifier les leviers qui agissent le plus efficacement sur le retour à l'emploi durable des bénéficiaires (secteurs d'activités, durée des contrats, volume d'heures proposées, etc.).

L'étude menée en 2013 par les étudiants en économétrie de l'Université Lumière Lyon 2, a permis de préciser l'impact de la clause d'insertion à plus long terme (entre 6 et 18 mois) : retour à l'emploi, acquisition d'expérience, employabilité, savoir-faire et savoir-être, confiance en soi, accès à la mobilité, etc. La mise à jour annuelle de cette étude permettra d'identifier les leviers pour rendre l'utilisation des clauses plus efficiente dans les marchés publics au profit de l'insertion durable des bénéficiaires.

L'association Sud-Ouest Emploi, qui gère la base de données d'agglomération, assure la coordination de cette étude pour l'ensemble des associations des PLIE de l'agglomération.

Les partenaires proposent de renouveler ce partenariat en 2014. L'objectif serait de mesurer l'impact des contrats avec clause d'insertion sur le parcours des bénéficiaires comparer à un public éligible n'ayant pas eu accès à ce dispositif.

Il s'agira ensuite pour les enseignants chercheurs de présenter et de valoriser ces résultats à l'occasion d'un évènement de capitalisation, qui sera organisé à la Communauté urbaine, avec les principaux donneurs d'ordres de la région et les professionnels de l'emploi et de l'insertion.

Les résultats de l'affectation de cette subvention seront appréciés au regard des critères définis dans ladite convention.

Le montant de la subvention à verser par la Communauté urbaine pour 2014 est de 7 000 €.

3° - Cellule emploi-insertion dédiée à l'opération du Grand stade

Le projet du Grand stade à Décines Charpieu est porteur d'enjeux très importants en termes de développement économique et de créations d'emplois, tant pour le territoire de l'est lyonnais que pour l'ensemble de l'agglomération.

La Communauté urbaine, l'Etat, la Ville de Décines Charpieu, la société Foncière du Montout et l'association Uni-Est ont souhaité se saisir de cette opportunité pour offrir de réelles perspectives aux personnes en démarche d'insertion professionnelle.

Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une charte partenariale le 30 juin 2011. Depuis, l'Etat s'est associé à cette démarche qui consiste à utiliser le mécanisme des clauses d'insertion dans les marchés publics et de les étendre aux marchés privés, pour créer des contrats de travail. Pour ce projet, l'objectif est de créer des emplois d'insertion pour moitié issus des marchés privés.

Pour atteindre cet objectif, l'association Uni-Est présente dans les communes de l'est lyonnais et dont l'expérience est reconnue en la matière, a mis en place une cellule emploi-insertion dédiée à l'opération du Grand stade. Cette cellule emploi accompagne l'ensemble des donneurs d'ordres afin qu'ils intègrent des clauses à caractère social à hauteur minimum de 5 % des heures travaillées totales dans les marchés publics et privés.

L'association Uni-Est est l'interlocuteur unique des entreprises et des structures de l'emploi pendant toute la phase de construction.

Bilan 2013

Au 1er juin 2014, 138 postes pourvus par des salariés en insertion pour un total de 76 000 heures réalisées sur les marchés privés du Grand stade dont 40 600 heures sur les postes en gros œuvre et 35 400 sur les postes entreprise générale.

50 recrutements sont originaires des communes de l'est (Décines Charpieu : 13 personnes, Bron : 5, Villeurbanne : 22, Vaulx en Velin : 8, Chassieu : 2).

50 % des embauches concernent des demandeurs d'emploi de longue durée, 23 % ont plus de 50 ans. 10 % de bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans représentent 15 % des embauches.

Pour rappel, des clauses d'insertion sont également inscrites dans les marchés publics liés au Grand stade, elles ont généré au 31 décembre 2013 près de 13 160 heures et ont bénéficié à 48 personnes en insertion.

En conséquence, il est proposé au Conseil de communauté, en partenariat avec l'Etat et la société Foncière du Montout, que la Communauté urbaine décide de poursuive son engagement dans cette démarche d'aide à l'intégration et à l'application des clauses d'insertion dans les marchés privés, en versant une subvention à l'association Uni-Est.

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté urbaine serait de 60 000 €.

Le budget de ces actions pour l'année 2014 serait le suivant :

Structure/action	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion (Sud-Ouest Emploi)	achats	210	Etat	24 000
	services extérieurs	395		
	autres services extérieurs	4 455		
	charges de personnel	25 723	Communauté urbaine	10 000
	impôts, taxes et versements associatifs	1 000		
	dotation aux amortissements	60		
	autres charges	2 157		
	Total	34 000	Total	34 000
Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion (Uni-Est)	services extérieurs	1 020	Communauté urbaine	7 235
	charges de personnel	22 080		
	charges fixes de fonctionnement	5 825	Etat - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	21 690
	Total	28 925	Total	28 925
Cellule Emploi-insertion Grand stade (Uni-Est)	services extérieurs	2 750	Etat	30 000
	charges de personnel	74 500	Communauté urbaine	60 000
	amortissements	750		
	charges fixes de fonctionnement	12 000	aides privées (OL Groupe)	30 000
	subvention non versée Communauté urbaine de Lyon 2013	30 000		
	Total	**120 000**	**Total**	**120 000**

Structure/action	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Etude d'impact des clauses d'insertion (Université Lumière Lyon 2)	frais de téléphonie	200	Communauté urbaine de Lyon	7 000
	équipement informatique et licences logiciels	2 500		
	reprographie	300		
	documentation	150		
	frais de communication	1 300		
	frais de personnel	2 550		
	Total	**7 000 €**	**Total**	**7 000**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 67 235 € à l'association Uni-Est pour la cellule emploi dans le cadre de la construction du Stade des Lumières et sa participation à l'observatoire d'agglomération des clauses d'insertion,

- 10 000 € à l'association Sud-Ouest Emploi pour leur contribution à l'observatoire d'agglomération des clauses d'insertion,

- 7 000 € à l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de l'étude d'impact des clauses d'insertion.

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'association Uni-Est, l'association Sud-Ouest Emploi et l'Université Lumière Lyon 2 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante, d'un montant total de 84 235 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 65738 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.